

Procès-verbal de séance Séance du 8 septembre 2023

L'an 2023 et le 7 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de ALBARO Michel, Maire.

Présents : Mmes : GUILLON Monika, BERCHOT Arlette, GHISTE Sandrine, MM : ALBARO Michel, DE LOBKOWICZ Wenceslas, MILLET Johann, BREMARD Frédéric, TROGNON Luc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GOARIN Elisabeth à M ALABRO Michel, Mme LENORMAND Hélène à MILLET Johann, Mme DEPOILY Mélanie à M BREMARD Frédéric, M GIRARD Didier à M NEDELEC Olivier.

Absents : Messieurs : MICHEL Vincent, NEDELEC olivier

A été nommé(e) secrétaire : Mme BERCHOT Arlette

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 8
- Pouvoirs : 3

Date de la convocation : 04/09/2023

Date d'affichage : 04/09/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme BERCHOT Arlette

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- D_2023_06_01 – Adhésion à l'agence du numérique
- D_2023_06_02 – Modification de durées hebdomadaires de service
- D_2023_06_03 – Bibliothèque : remboursement de frais de formation d'une bénévole
- D_2023_06_04 – PCS : annexes (DICRIM et plan de sauvegarde particulier du groupe scolaire)
- D_2023_06_05 – Demandes de subventions pour la porte de l'église
- D_2023_06_07 – Demandes de subventions pour la rénovation énergétique de l'école
- D_2023_06_08 – Demandes de subventions pour les hydrants 2024

Adhésion à l'agence du numérique

Réf : D 2023 06 01

Considérant l'exposé de M. ALBARO Michel,

Eure Normandie Numérique a acquis la compétence supplémentaire "services et outils numériques".

Le syndicat mixte pourra mettre en place différents services accessibles à tous ses adhérents tels qu'un parapheur électronique, un tiers de télétransmission, un accès à la plateforme de marchés publics, un outil de gestion des convocations, un outil de transfert des fichiers et de la visio-conférence.

De bénéficier d'achat mutualisé par le biais de groupement de commandes que le syndicat pourrait proposer

D'accompagner ses membres en conseils sur des projets numériques

D'autres services pourraient être agrégés par la suite

Le coût d'adhésion a été défini par le comité syndical et s'élève à 10 cts d'euros par habitants soit $0.10 \times 1250 = 125 \text{ €}$ à l'année. À noter que l'adhésion au syndicat mixte au titre de l'année 2023 sera gratuite.

M ALBARO Michel propose aux membres du conseil municipal :

D'adhérer à l'agence du numérique de l'Eure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- **ACCEPTE**

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 08/09/2023

Et publication ou notification du : 08/09/2023

Modification de durées hebdomadaires de service

Réf : D 2023 06 02

Considérant l'exposé de M. ALBARO Michel,

M ALBARO Michel propose aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26/01/1984 :

- De modifier la durée hebdomadaire de service du poste n° 1 passant ainsi de 26.36 à 27.26
- De modifier la durée hebdomadaire de service du poste n° 5 passant ainsi de 33.27 à 32.02
- De modifier la durée hebdomadaire de service du poste n° 6 passant ainsi de 29.15 à 29.91

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** ces modifications de durées hebdomadaires de service à compter du 1^{er} octobre 2023.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Remboursement des frais de formation pour la bénévole qui l'a suivi

Réf : D 2023 06 03

Considérant le décret n°90-437 du 28 mai 1990

Considérant le décret n°2000-928 du 22 septembre

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de rembourser de ses frais de formation la bénévole qui l'a suivi soit :
2 repas pour un montant total de 28€
Frais kilométrique pour un véhicule de 5CV : 8X0.636 = 67.92€
Total remboursement frais = 95.92€

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 08/09/2023

Et publication ou notification du : 08/09/2023

PCS : annexes (DICRIM et plan de sauvegarde particulier du groupe scolaire)

Réf : D 2023 06 04

Monsieur le Maire expose :

VU la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile

CONSIDÉRANT l'exposé de monsieur le Maire sur l'obligation légale de se doter d'un DICRIM qui sera diffusé à la population

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'intégrer le DICRIM au PCS
- **DECIDE** d'intégrer le plan de sauvegarde particulier du groupe scolaire au PCS
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les arrêtés correspondant

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 08/09/2023

Et publication ou notification du : 08/09/2023

Demandes de subventions pour la porte de l'église

Réf : D 2023 06 05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de monsieur le Maire

Une estimation du coût global des travaux présente les chiffres suivants :

- Changement de la porte de l'église du centre bourg

TOTAL TRAVAUX H.T. 11 700 €

T.V.A. 20 % 2 340 €

TOTAL TRAVAUX T.T.C. **14 040 €**

Considérant que le financement prévisionnel de ces travaux s'effectuera comme suit :

- Subvention Etat 40% 4 680 €
- Subvention Département 40% 4 680 €
- Fonds propres 2 340 €
- Fonds propres pour TVA 2340 €

SOIT UN TOTAL DE **14 040 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter ces travaux sous conditions d'obtention d'aides,
- **SOLLICITE** de l'Etat une subvention au titre de la DETR pour l'année 2024,
- **SOLLICITE** du Département une subvention au titre du dispositif « mon village, mon amour » pour l'année 2024
- **SOLLICITE** tout organisme susceptible de verser une subvention
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes subventions pour ce projet, à lancer les travaux si les demandes de subventions reçoivent un avis favorable et à signer tous documents pour la bonne exécution de ces travaux.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 08/09/2023

Et publication ou notification du : 08/09/2023

Demandes de subventions pour la rénovation énergétique de l'école

Réf : D 2023 06 06

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Une estimation du coût global des travaux présente les chiffres suivants :

- Rénovation énergétique du groupe scolaire :

TOTAL TRAVAUX H.T. 438 867.00 €

T.V.A. 20 % 87 773.40 €

TOTAL TRAVAUX T.T.C. **526 640.40 €**

Considérant que le financement prévisionnel de ces travaux s'effectuera comme suit :

- Subvention Etat 40% 175 547 €
- Subvention Département 40% 175 547 €
- Fonds propres 87 773.40 €
- Fonds propres pour TVA 87 773.40 €

SOIT UN TOTAL DE **526 640.40 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter ces travaux sous conditions d'obtention d'aides,
- **SOLLICITE** de l'Etat une subvention au titre de la DETR pour l'année 2024,
- **SOLLICITE** du Département une subvention au titre du dispositif « mon école, mon avenir» pour l'année 2024
- **SOLLICITE** tout organisme susceptible de verser une subvention
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes subventions pour ce projet, à lancer les travaux si les demandes de subventions reçoivent un avis favorable et à signer tous documents pour la bonne exécution de ces travaux.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 08/09/2023

Et publication ou notification du : 08/09/2023

Demandes de subventions pour les hydrants 2024

Réf : D 2023 06 07

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Une estimation du coût global des travaux présente les chiffres suivants :

- Hydrants 2024:

TOTAL TRAVAUX H.T.	12 704.60 €
T.V.A. 20 %	2 540.92 €

<u>TOTAL TRAVAUX T.T.C.</u>	<u>15 245.52 €</u>

Considérant que le financement prévisionnel de ces travaux s'effectuera comme suit :

- Subvention Etat 40% 5 081.84 €
- Subvention Département 40% 5 081.84 €
- Fonds propres 2 540.92 €
- Fonds propres pour TVA 2 540.92 €

<u>SOIT UN TOTAL DE</u>	<u>15 245.52 €</u>
--------------------------------	---------------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter ces travaux sous conditions d'obtention d'aides,
- **SOLLICITE** de l'Etat une subvention au titre de la DETR pour l'année 2024,
- **SOLLICITE** du Département une subvention au titre du dispositif « DECI» pour l'année 2024
- **SOLLICITE** tout organisme susceptible de verser une subvention
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes subventions pour ce projet, à lancer les travaux si les demandes de subventions reçoivent un avis favorable et à signer tous documents pour la bonne exécution de ces travaux.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 08/09/2023

Et publication ou notification du : 08/09/2023

Questions orales et tour de table

- **Question posée par Monsieur TROGNON :**

La commune a-t-elle reçu les subventions pour la réparation du Pont reliant les deux rives de l'Eure sur le Hameau de Lorey ? et si oui quand débiteront les travaux ?

- Réponse de M. ALBARO : Nous avons obtenu une subvention de l'état mais le Département nous a indiqué qu'il ne subventionnait pas ce type d'ouvrage. Actuellement, nous recherchons des entreprises pour nous établir d'autres devis afin de diminuer les couts.

- Question posée par M. DE LOBKOWICZ :

les travaux de restauration de la chapelle Nez au cimetière du centre bourg ont débuté mais semblent depuis à l'arrêt ?

- Réponse de M. ALBARO : en effet, il y a eu des échanges en lettre recommandée car depuis le début du chantier ce dernier est souvent à l'arrêt et avance très peu.

- Question posée par M. DE LOBKOWICZ :

L'allée à gauche de l'entrée basse du cimetière du centre bourg pourrait-elle être dés herbée ?

- Réponse de M. BREMARD : oui elle le sera très prochainement. Le service technique a concentré ses efforts sur le groupe scolaire en cette rentrée des classes puis s'est attelé à Lorey et Saint Chéron. Très bientôt ce sera également le cas pour le centre bourg.

Question posée par M. DE LOBKOWICZ :

Pourrait-on déplacer la composition florale sur la place de l'église à l'entrée de son portail car ça le gêne au niveau de sa visibilité quand il doit sortir en voiture de chez lui ?

- Réponse de M. BREMARD : nous allons mettre les fleurs de l'autre côté

Question posée par M. DE LOBKOWICZ :

Pourrait on faire un essai de radars pédagogiques ?

- Réponse de M. ALBARO c'est envisageable. L'agence de la ruralité peut en prêter

- Réponse de M. BREMARD : attention la réduction de vitesse amène d'autres problématiques de nuisances sonores notamment (accélération brutale, klaxonne ect....)

- Réponse de M. TROGNON : au dernier Conseil on avait dit qu'on ne le faisait pas.

- Question posée par Mme GHISTE :

Pourrait-on mettre au panneau au pied du dos d'âne implanté sur la RD58 au niveau de l'entreprise Gouery ?

- Réponse de M. ALBARO : on va le signaler à l'agence routière.

Complément de compte-rendu :

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de séance du 07/07/2023 est approuvé à l'unanimité.

Points de la séance

Lignes Directrices de Gestion (LDG)

M. ALBARO expose aux membres que le commune a adressé son projet de lignes directrices de gestions au CDG27 pour avis et attend la réponse. il demande aux membres s'ils ont des remarques particulières auxquelles ils répondent que non

Tour de table

Mme GUILLON évoque le passage d'un expert pour déterminer la cause de l'assèchement des étangs autour de sa propriété alors que le sien est en eau. Ils n'ont pas fait de barrage à l'eau et ne parviennent pas pour le moment à expliquer ce phénomène.

M. MILLET : présente au Conseil l'avancement des travaux participatifs de restauration du lavoir de Lorey en face de l'île aux communes.

La (le) secrétaire de séance et le Maire ont validé le présent PV.

Séance levée à : 23:00

